

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : ASA 28/006/2009

ÉFAI

20 août 2009

Malaisie. Il faut cesser d'utiliser la peine de bastonnade

Le 20 juillet 2009, le tribunal islamique de l'État de Pahang, en Malaisie, a condamné Kartika Sari Dewi Shukarno à une peine de six coups de bâton et une amende de 5 000 ringgits (près de 1 000 euros). Accusée d'avoir consommé de l'alcool dans un hôtel en 2008, cette femme âgée de trente-deux ans avait plaidé coupable. Le juge a également menacé de lui infliger une peine de trois années d'emprisonnement si elle ne s'acquittait pas de l'amende, et elle a versé les 5 000 ringgits.

Les autorités malaisiennes doivent annuler immédiatement la peine prononcée à l'encontre de cette femme et abolir purement et simplement la pratique de la bastonnade. Le droit international relatif aux droits humains interdit ce châtement cruel, inhumain et dégradant.

Le tribunal a ordonné le placement en détention de Kartika Sari Dewi Shukarno à la prison pour femmes de Kajang le lundi 24 août 2009, afin qu'elle y subisse son châtement dans un délai de sept jours à compter de cette date. Selon les informations dont dispose Amnesty International, personne ne s'est vu jusqu'à présent infliger une bastonnade aux termes de la législation islamique dans le pays. Kartika Sari Dewi Shukarno serait en outre la première femme à subir une telle sanction en Malaisie.

Amnesty International a demandé aux autorités malaisiennes de mettre un terme immédiatement à la pratique de la bastonnade et d'abroger toutes les lois permettant le recours à de telles peines et à toute autre forme de châtement corporel. La bastonnade est actuellement appliquée à titre de peine complémentaire pour au moins 40 infractions en Malaisie.

Les autorités malaisiennes ont annoncé en juin 2009 que 47 914 migrants avaient été condamnés à la bastonnade pour des infractions liées à l'immigration depuis l'entrée en vigueur, en 2002, des modifications à la loi sur l'immigration. Entre 2002 et 2008, au moins 34 923 migrants ont été soumis à la bastonnade par les autorités malaisiennes, selon les chiffres de l'administration pénitentiaire.

Fin

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres ; tél. : +44 20 7413 5566 ; courriel : press@amnesty.org

Secrétariat international, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, www.amnesty.org.